

LE STATUT DE SERVICE CIVIQUE

Le service civique est un engagement volontaire qui peut prendre deux formes :

1) L'engagement de service civique (ESC)

- un engagement volontaire d'une durée de 10 mois pour des jeunes de 16 à 25 ans ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation au titre de la solidarité.
- une présence auprès des personnes avec un handicap
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, en nature, pris en charge par L'Arche
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat

2) Le volontariat de service civique (VSC)

- un engagement volontaire d'une durée de 6 à 24 mois pour les plus de 25 ans ;
- Un complément à la mission d'engagé de service civique jusqu'à 24 mois maximum.

Le Service Civique est d'abord un état d'esprit, dans un cadre souple. C'est ce qui le distingue d'un emploi, d'un stage ou d'un contrat d'insertion. Il fait l'objet d'un dialogue entre toi et l'organisme qui t'accueille, facilité par le



LE SERVICE CIVIQUE A L'ARCHE

La mission du volontaire

Dans le cadre de la mission d'intérêt général prévue par le statut de Service civique (Loi du 10 mars 2010) :

- Participer à la vie commune du foyer,
- Apporter une présence relationnelle et sécurisante aux personnes accueillies et favoriser une bonne entente entre elles
- * Accomplir progressivement un certain nombre de tâches, sous le contrôle du responsable salarié et des salariés :
 - Aider les personnes dans leur vie quotidienne (gestes du quotidien, courses, accompagnement à l'extérieur du foyer)
 - Participer aux tâches ménagères et à l'animation de la vie du foyer (repas, ménage, linge, activités de détente)
 - Accompagner les personnes dans activités proposées
- Contribuer à l'action éducative (participation à l'observation et à la réflexion, respect des repères fixés dans le projet personnalisé)

La vie au foyer

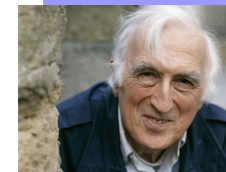
Le foyer, c'est le lieu de vie où l'on essaie de créer une atmosphère familiale chaleureuse pour que chacun se sente chez lui. Le foyer, c'est d'abord la maison de la personne ayant un handicap. Pour certains, c'est leur seule maison, leur premier «chez soi». Tu y disposes d'une chambre individuelle.

LA COMMUNAUTE DE L'ARCHE

Une communauté de l'Arche regroupe des lieux de vie, d'activités de jour et de travail où des hommes et des femmes, avec ou sans handicap, ont choisi de partager ensemble des relations fraternelles.

Une communauté de L'Arche comprend trois dimensions distinctes mais inséparables : la dimension communautaire, la dimension professionnelle et la dimension spirituelle. Ces trois dimensions se vivent simultanément dans l'ensemble du fonctionnement et des activités de la communauté.

Financé par le Conseil Départemental et L'État, Le Moulin de l'Auro est une association loi 1901 dont les lieux de vie et de travail sont reconnus également comme des établissements



JEAN VANIER: UN ARTISAN DE PAIX

« Ceux qui sont faibles peuvent nous guérir de nos préjugés... »

Ils nous conduisent sur le chemin de la paix »

Né en 1928 au Canada, Jean Vanier s'est engagé très jeune dans la Marine pour défendre la paix. Après la guerre, en 1964, bouleversé par sa rencontre avec Raphaël et Philippe, deux hommes ayant un handicap mental, il décide de vivre avec eux dans une petite maison. C'est ainsi que la 1re communauté de l'Arche est née. Depuis plus de 50 ans, Jean Vanier partage sa vie avec des personnes ayant une déficience mentale.

Aujourd'hui, l'Arche est présente dans 40 pays

et compte 138 communautés.



La communauté du Moulin de l'Auro dispose:

D'un foyer d'hébergement (3 unités) et un foyer de vie (2 unités):

Les FOYERS accueillent des personnes adultes ayant un handicap mental qui partagent leur quotidien avec des salariés, et des volontaires ou des engagés de service civique.



D'un Centre d'Activité de Jour: Le CAJ accueille 31 personnes (17 du Foyer de Vie + 14 externes) et leur propose différentes activités (artistiques, manuelles, sportives, bien-être, autonomie, etc.) animées par des professionnels, auxquelles les volontaires peuvent participer.

D'un ESAT

L'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), composé de 45 travailleurs handicapés, leur permet d'exercer une activité de travail quand elles n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire.

D'un SAVS

Le SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

A SAVOIR

- Avant l'engagement, le volontaire effectue une semaine de découverte, ce qui lui permet de faire connaissance avec les personnes accueillies et de confirmer son projet
- Le volontaire est **INTERNE**. Il vit dans le foyer et bénéficie de temps de repos et de jours de congés
- Le volontaire est formé pendant son engagement
- Le volontaire peut donner son avis, poser des questions, exprimer des idées, il est écouté
- Une fois terminée, la mission du volontaire est reconnue dans le monde du travail et fait l'objet d'un bilan nominatif



RENSEIGNEMENTS

L'ARCHE LE MOULIN DE L'AURO

Adresse : 930 chemin de la Muscadelle

84800 L'Isle sur la Sorgue (près d'Avignon)

tel: 04 90 20 52 87

mail: volontaires@arche-lemoulinde-lauro.org



SERVICE CIVIQUE A L'ARCHE



**VOUS AVEZ ENTRE 18
ET 25 ANS?**

**FAITES VOTRE SERVICE
CIVIQUE AU MOULIN
DE L'AURO**